



### A retenir

➡ Formation en classe virtuelle. Pour se connecter :

- mardi 22.02 de 9h à 12h30 : <https://global.gotomeeting.com/join/332400357>

ou tél : 01 70 95 05 94, code d'accès : 332-400-357. Ouverture à partir de 8h45

- mercredi 23.02 de 9h à 12h30 : <https://global.gotomeeting.com/join/737031093>

ou tél : 01 70 95 05 94, code d'accès : 737-031-093 – Ouverture à partir de 8h45

➡ Vous installer dans un lieu avec une bonne connexion et prévoir de quoi vous désaltérer

➡ Cette formation est destinée à tous les chargés de missions qui travaillent sur le bois construction, quel que soit leur niveau de connaissance initiale dans ce domaine

## PROGRAMME

### Mardi 22 février 2022 de 9h à 12h30, en classe virtuelle

Questionnement à partir de diapos support, retours d'expérience, apports théoriques.

Chaque séquence donnera lieu à un point récapitulatif.

9h00 - 9h15 :

#### Introduction et présentation du programme et des objectifs

Accueil sur la plateforme de visioconférence,

Tour de table,

Présentation de la répartition de la formation sur les deux demi-journées,

Présentation de l'objectif de la formation et de l'ODJ de la matinée

9h15 - 9h30

#### Description des principaux systèmes constructifs et produits bois

Du début à aujourd'hui, les grandes évolutions dans la construction bois :

- Du tout en bois, au REX (façades, mur séparateur) à la mixité matériaux ;
- Les évolutions réglementaires (acoustique, incendie).

Etat des lieux de l'utilisation du bois dans la construction en France :

- Par typologie de bâtiment (logement, tertiaire, ateliers/industrie)
- Par système constructif

- 9h30 - 10h45 **Description des principaux systèmes constructifs et produits bois**  
L'essentiel sur la durabilité et la performance mécanique du bois  
Description élémentaire des principaux éléments et systèmes constructifs :
- Murs à Ossature Bois (MOB) et de leurs produits ;
  - Façade à Ossature Bois (FOB) et de leurs produits ;
  - Système poteaux poutres via les produits (Bois collé, reconstitué, etc.) et de leurs produits ;
  - Systèmes CLT et de leurs produits ;
  - Les systèmes constructifs qui associent le bois avec les autres matériaux : le béton, le métal. Les interfaces.
- 10h45 - 11h00 **PAUSE**
- 11h00 - 11h30 **Les pré requis de la conception**
- Proposer des acteurs de projet à la collectivité
    - Trouver une Maîtrise d'œuvre Architecte
    - Trouver une Maîtrise d'œuvre BET
    - Trouver une entreprise
  - Positionner les acteurs dans le déroulement du projet (les grandes étapes)
- 11h30 - 12h25 **Le cadre réglementaire pour construire en bois**  
Les techniques constructives dans le cadre réglementaire et assurantiel :
- rappel de l'enjeu du cadre réglementaire et assurantiel
  - description des types de normes en vigueur : DTU, règles professionnels, Avis techniques, DTA, les ATEX type A, B ou C
- 12h25 - 12h30 **Conclusion de la matinée**  
Rappel du programme de la matinée du lendemain.  
Inviter à préparer ses questions pour la matinée du lendemain

## **PROGRAMME**

### **Mercredi 23 février 2022 de 9h à 12h30, en classe virtuelle**

**Questionnement à partir de diapos support, retours d'expérience, apports théoriques. Les outils ou ressources documentaires sont présentés aux stagiaires. La présentation des éléments aboutit à des arguments mobilisables pour repositionner le matériau bois dans les projets des collectivités. Chaque séquence donnera lieu à un point récapitulatif.**

- 09h00 - 09h15 **Introduction**  
Retour sur les questions issues de la formation du mardi 22 février,  
Présentation de l'ODJ de la matinée et de ses objectifs.

9h15 - 10h30

### **Le positionnement des systèmes constructifs bois face aux exigences réglementaires et aux autres systèmes constructifs/matériaux**

- **9h15-10h00** : Environnemental : Les exigences de la RE2020 sur l'énergie et le bilan carbone, les atouts du biosourcé, l'intérêt face aux autres matériaux, ACV des systèmes constructifs (bois et autres matériaux), arguments clés, présentation de l'outil Ambition bois.
- **10h00- 10h30** : Etanchéité à l'air et à la pluie : l'étanchéité à la vapeur d'eau et à la pluie, notion de point de rosée, coupes de MOB et systèmes constructifs respectant les exigences d'étanchéité. Exigence réglementaire en termes d'étanchéité/gestion de l'hygrométrie.

10h30 - 10h45

### **PAUSE**

10h45 - 12h20

### **Le positionnement des systèmes constructifs bois face aux exigences réglementaires et aux autres systèmes constructifs/matériaux (suite)**

- **10h45- 11h30** : Incendie : les principales règles d'incendie en ERP, en habitation, le positionnement du bois, points forts et points faibles du bois (exemple construction risque incendie).
- **11h30 – 12h00** : Thermique : caractérisation d'une paroi bois en résistance thermique, ponts thermiques, gestion de la thermique d'été, comparaison avec des solutions maçonnées. Solution LOW-TECH en phase de conception
- **12h00– 12h15**: Acoustique : l'affaiblissement acoustique possible d'une paroi bois : où trouver les solutions, positionnement par rapport aux parois maçonnées. Grands principes du confort.

12h15 - 12h30

### **Echanges autour de questions/Conclusion/Evaluation**

## **INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION**

### **Organisme de formation**

IFFC – Institut de formation forestière communale 13 rue du général Bertrand 75007 PARIS



La certification qualité a été accordée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION

### **Lieu de la formation**

Formation à distance, en visioconférence via Gotomeeting, Prévoyez de vous installer dans un lieu avec une bonne connexion.

## Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

[isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org) , 06 78 57 34 98

☞ *Contacter Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.*

## Date et horaires

Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h30 et mercredi 23 février de 9h00 à 12h30

Connexion possible 15 mn avant le début de la formation.

## Durée

7 heures de formation en visioconférence

## Coût pour le stagiaire :

La formation est facturée 200 € par participant. L'IFFC est exempté de TVA. La facture sera envoyée à votre structure. Aucun frais annexe ne sera facturé.

## Objectif général :

Accroître ses connaissances techniques « bois construction » pour mieux accompagner les collectivités et échanger avec les professionnels du bâtiment.

## Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de :

- positionner les solutions bois en fonction de leur pertinence
- appréhender le positionnement du bois dans le cadre réglementaire et assurantiel de la construction
- cerner le positionnement des systèmes constructifs bois face aux exigences réglementaires

## Evaluation :

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

## Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

## Formateur

Jean-Marc PAUGET : architecte DPLG, expert construction bois au CNDB, formateur depuis 1995

## Public visé :

Tout salarié ou élu des Communes forestières ayant dans ses attributions le bois construction.

## Pré requis :

Avoir dans ses attributions l'activité bois construction.

## Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur [http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5\\_3185.php](http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php)

## ☞ Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : [isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org)

☞ Avant le 15 février 2022 ; Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des  
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

[federation@communesforestieres.org](mailto:federation@communesforestieres.org)